

RC007 - ORGANISMES DE RECHERCHE PARTICIPANT À DES PROJETS DE RECHERCHE COMMUNS

Carte d'identité de l'indicateur (1)

PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT	PRG 2021-2027 CP FEDER-FTJ 2021-2027	
OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)	1.1	Développer et Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
	1.6	Soutenir des investissements qui contribuent à la réalisation des objectifs de la plateforme "Technologies stratégiques pour l'Europe" (STEP)
	8.1	Fonds pour une transition juste
MESURE(S)	3b	Soutien aux actions de R&I - développement de projets de recherche
	21	Soutien aux actions de R&I - Développement de projets de recherche
	24	Soutien aux actions de R&I - développement de projets de recherche dans les technologies stratégiques pour l'Europe (STEP)

Carte d'identité de l'indicateur (2)

INTITULÉ CALISTA	ORGANISMES DE RECHERCHE PARTICIPANT À DES PROJETS DE RECHERCHE COMMUNS
UNITÉ DE MESURE	Nombre d'organismes de recherche
CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS	S.O.

CATÉGORIE/TYPE	Indicateur de réalisation
ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)	Moins développée En transition Plus développée
UTILISÉ DANS FTJ	OUI
INDICATEUR CE	OUI

EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)	S.O.
INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR	S.O.
CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF	figé

Description et quantification de l'indicateur

DÉFINITION	Nombre d'organismes de recherche soutenus qui coopèrent à des projets de recherche communs. Un projet de recherche commun comprend au moins un organisme de recherche et un autre partenaire (comme une entreprise, un autre organisme de recherche, etc.) La coopération dans les activités de R&D peut être nouvelle ou existante, et elle doit durer au moins pendant la durée du projet soutenu. L'indicateur couvre les participations actives à des projets de recherche conjoints et exclut les accords sans coopération active dans le projet soutenu (c'est-à-dire exclure les cas où les partenaires d'un contrat-cadre ne participent pas tous à une coopération de recherche commune spécifique). Les <u>organismes de recherche</u> sont des instances dont l'objectif principal est de mener de manière indépendante des activités de recherche fondamentale, de recherche industrielle et de développement expérimental et de diffuser les résultats de ces activités par l'enseignement, la publication ou le transfert de connaissances. Il s'agit des universités, centres de recherche et hautes écoles.
MÉTHODE DE CALCUL	<u>Objectif 2024</u> : estimation du nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche communs au 31/12/2024. <u>Objectif 2029</u> : estimation du nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche communs au 31/12/2029. <u>Calcul du réalisé une fois le projet sélectionné</u> : comptabilisation du nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche communs depuis le début du projet et tout au long de celui-ci (voir définition). <u>Points d'attention :</u> - La valeur de l'objectif 2029 cumule la valeur de l'objectif 2024 et les prévisions de réalisation entre 2024 et 2029. - La valeur de l'indicateur "réalisé" se calcule une fois la coopération dans les activités de R&D avérée.

	• <i>Tous les organismes de recherche qui travaillent sur des projets communs doivent être comptabilisés. Si un organisme travaille sur trois projets, il est compté trois fois (une fois dans chaque projet).</i> • <i>Les laboratoires universitaires ne sont pas comptabilisés. On comptabilise l'université dans son ensemble.</i>
SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES	<i>Porteurs de projets/bénéficiaires directs</i>
FREQUENCE DE COLLECTE DES DONNEES	<i>Semestrielle</i>